

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÈS-VERBAL
Le 26 septembre 2018, midi – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Jocelyne Querry Bossé, Maire suppléante
Conseiller-Conseillère : Marie-Josée Thériault et Bertrand LeClerc
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière,
Gilles Croussette, Directeur des travaux publics et Linda L. Borris, greffière adjointe
Assistance : 0

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 12 H 22.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-191

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2018-192

Il est proposé par la conseillère Thériault et appuyé du conseiller LeClerc, que la réunion ordinaire mensuelle se poursuive à huis clos. ADOPTÉE.

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2018-193

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, que le huis clos prenne fin. ADOPTÉE.

RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS

4. RÉAMÉNAGEMENT DU TROTTOIR – RUE MGR-MARTIN EST

La requête du propriétaire de la résidence sise sur la rue Mgr-Martin Est, afin que la Ville débourse la moitié des coûts des travaux de réaménagement du trottoir devant sa cour (éliminer accotement, enlever section élevée), ne reçoit pas l'assentiment du Conseil. Le Conseil recommande que les travaux soient supervisés par la Ville et qu'une facture soit émise au nom du propriétaire à cet effet.

5. TRAVAUX RUE MGR-MARTIN OUEST – DEMANDE DE DÉBENTURE À LA CFMNB

RÉSOLUTION 2018-194

Il est proposé par la conseillère Thériault et appuyé du conseiller LeClerc, que la greffière municipale, la trésorière ou la Maire, soit autorisée à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Saint-Quentin d'un montant de deux-cent-vingt-mille \$ (220 000,00\$) selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Quentin convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. ADOPTÉE.

(M. Croussette quitte la réunion à 12 h 29)

6. BRIGADIER-ÈRE-S SCOLAIRES – NOUVELLES HEURES DE TRAVAIL

RÉSOLUTION 2018-195

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, qu'un 30 minutes soient ajoutées aux heures de travail des brigadier-ère-s à l'heure du dîner, soit de 12 h 50 à 13 h 15. ADOPTÉE.

Le Conseil recommande qu'une lettre soit adressée à la Directrice de l'école Mgr-Martin, Mme Julie Godbout, afin de confirmer que sa requête est acceptée et l'avisant de signaler à l'avenir toute autre modification d'horaire prévue, lesquelles ont une incidence au budget municipal.

7. DEMANDE DE STAGE ÉTUDIANT – CENTRE TOURISTIQUE DE L'ANCIENNE GARE

Le Conseil recommande que l'étudiant Loïc Boulay effectue un stage d'une semaine au Centre touristique de l'ancienne gare soit, du 2 au 8 octobre 2018.

8. AJOURNEMENT

La séance est levée à 12 h 33.

Suzanne Coulombe
Directrice générale/Greffière

Jocelyne Query Bossé
Maire suppléante

Linda L. Borris
Greffière adjointe